



Mairie de NAVES

1, rue de l'hôtel de Ville
19 460 NAVES
Tél. : 05.55.26.60.16
mairiedenaves@gmail.com
naves19.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION Du CONSEIL MUNICIPAL Du Vendredi 2 octobre 2020

L'an deux mil vingt, **le vendredi 2 octobre à 18 h 00**, le Conseil Municipal de la Commune de NAVES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé LONGY, Maire.

Présents: M LONGY Hervé, Mme LATOUR-LEYRAT Fabienne, M MERCKX Michel, Mme BRUNERIE Anne-Marie, M CAPEL Gérard, M ESTRADE Jean-Bernard, Mme HEIDERICH Claudine, Mme ARNOULT Christiane, MME MALGUID-PARLANGE Karine, M MINIER Fabien, M POMMET Pierre-Jean, Mme VEYTILOU Géraldine, M VERNEDAL Clément, Mme BEDESSEM Julia, Mme DUCLOUX Béatrice, Mme VALETTE Nathalie, M MOUTON Michaël et M JERRETIE Christophe.

Absente excusée et représentée: Mme SEIGNOLLES Geneviève est représentée par M MERCKX Michel.

Secrétaire de séance : Mme MALGUID-PARLANGE Karine.

Le Conseil Municipal réuni le vendredi 2 octobre 2020 à 18 h 00, sous la Présidence de Monsieur Hervé LONGY:

1°) Adopte par 19 voix pour, les deux procès-verbaux de la réunion du 10 juillet 2020,

2°) Accepte par 19 voix pour ajouter à l'ordre du jour du conseil une délibération relative à l'intégration, à la demande de riverains et dans le cadre de la desserte d'un projet d'aménagement de lots de terrains à bâtir à la Croix de Leyrat, de 2 parcelles dans la voirie communale et à leur transfert dans la voirie communautaire,

3°) Prend connaissance des décisions prises par M le Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et en application des délégations qui lui ont été confiées, à savoir :

-Service Panneau Pocket: signature d'un contrat avec la société CWAENTERPRISE pour utilisation du service Panneau Pocket,

-Mise à disposition d'un point de prélèvement en eau potable pour les travaux sur l'A89 : signature d'une convention avec A.S.F et EUROVIA GTX,

-Création site internet : signature d'un accord de principe entre Tulle 'Agglo et la commune de Naves,

-Association ELAN : signature d'une convention relative aux modalités d'intervention de cette association dans le cadre du service d'accueil du mercredi après-midi,

-Centre Equestre : renouvellement convention de mise à disposition de l'équipement à l'établissement EPLEFPA Edgard Pisani à compter du 1^{er} septembre 2020,

-Chartre ville aidante Alzheimer : signature de la convention avec le Président de l'association « France Alzheimer »,

-Signature de conventions de partenariat pour la fourniture à la cantine scolaire de produits agricoles de proximité et l'utilisation de la marque « A table avec les produits Origine Corrèze »,

-Signature du contrat avec la société « Groupe Média plus communication » pour l'édition d'agendas,

- 4°) Décide, par 19 voix pour, d'allouer un montant total de subventions de 46 705,00 € aux diverses associations communales,
- 5°) Décide par 15 voix pour et 4 abstentions, d'adhérer à l'Agence Départementale Corrèze Ingénierie et d'adopter les statuts tels qu'ils ont été votés lors de l'assemblée départementale du 29 mars 2013, et modifiés lors des instances du 11 mars 2016,
- 6°) Décide, par 19 voix pour, à la demande de l'intervenant dispensant les cours de yoga à la salle Saint martial de réduire la redevance annuelle de la mise à disposition de la salle des St Martial pour la période de septembre 2020 à septembre 2021 de 80,00€ et de fixer la redevance au tarif de 120,00 € pour la période de septembre 2020 à septembre 2021,
- 7°) Adopte par 19 voix pour, le règlement intérieur du conseil municipal,
- 8°) Décide par 19 voix pour, à la demande de la SEM 19 de déplacer et de désaffecter une partie d'un chemin rural public pour l'aménagement du futur lotissement « Le Roc Bellevue » et de lancer l'enquête publique nécessaire à cette opération qui aura lieu du lundi 2 novembre au lundi 16 novembre 2020,
- 9°) Décide, par 19 voix pour, suite au transfert de la compétence eau potable au 1^{er} janvier 2020, d'intégrer les résultats excédentaires du budget eau potable au budget de la commune soit la somme de 116 986,63€ en fonctionnement et la somme de 229 978,35€ en investissement et d'affecter ces crédits en section d'investissement à la diminution de l'emprunt budgété, à la diminution du déficit d'investissement et aux chapitres 20, 204 et 23,
- 10°) Décide par 18 voix pour (un élu ne pouvant pas participé au vote) l'acquisition de la parcelle de terrain section AT n° 449, classée en zone UB du P.L.U. à la Route appartenant à MM ESTRADE propriétaires en indivision, d'une superficie de 378 m2 pour un montant de 1500,00€ pour y implanter des containers pour le ramassage des déchets ménagers, de confier la rédaction de l'acte administratif à la société MCM de Treignac et d'autoriser M le Maire à signer tous les documents liés à ce dossier,
- 11°) Sollicite, par 19 voix pour, pour le projet d'aménagement d'un parcours sportif de plein air sur la zone de l'étang comprenant un d'un bike-park et un parcours de santé équipé d'agrès et d'une partie avec des jeux pour les plus petits, une subvention au titre du programme Leader à hauteur de 30% , une subvention au titre d'équipements supra communaux de Tulle 'Agglo à hauteur de 30% et une subvention du Conseil départemental de la Corrèze au titre du Contrat de Solidarité Communale (C.S.C) dotation 2018-2020 au taux de 30%, pour un montant de travaux de 38 190 € H.T.,
- 12°) Décide, par 19 voix pour, de solliciter du Conseil Départemental l'inscription au C.S.C 2018-2020 et de l'état au titre de la D.ET.R 2018 -2019 les travaux d'aménagement de l'espace restauration scolaire d'un montant de 37.984,29 € H.T. dans le cadre du passage à plus de 75 % de produits « Locaux et Bio » à la cantine scolaire à compter du mois de septembre 2020,
- 13°) Décide par 19 voix pour, de solliciter une subvention complémentaire de l'Etat au titre de la DSIL d'un montant le plus élevé possible pour les fouilles archéologiques préventives sur le site des arènes de Tintignac pour l'implantation du musée, dont le montant estimatif est de 162 365,00 € H.T., la subvention sollicitée au titre du F.N.A.P n'étant que de 30% ,
- 14°) Décide par 19 voix pour, à la demande des services préfectoraux de compléter la délibération du 10 juillet 2020 concernant la délégation accordée par le conseil municipal au maire, et précise que la délégation, pour la réalisation d'emprunt en cours de mandat est accordée pour la réalisation d'emprunts votés au budget principal et budgets annexes,
- 15°) Décide , par 19 voix pour, suite à l'acquisition de 2 parcelles en juin 2011, et à la demande de 2 propriétaires riverains dans le cadre de la desserte d'un projet d'aménagement de lots de terrains à bâtir sur ces 2 parcelles à la Croix de Leyrat, de les intégrer dans la voirie communale et de les transférer dans la voirie communale d'intérêt communautaire,

Est informé :

- De la situation à l'école à la rentrée scolaire : recrutement d'un service civique pour assurer l'aide aux devoirs et les animations durant le temps périscolaires, mise à disposition, après accord des enseignants, d'une salle de classe jouxtant la garderie municipale pour un meilleur accueil des élèves, prise en charge financière par la commune durant le temps de repas de l'A.V.S. accompagnant un élève en classe de maternelle,
- Du virement de crédit effectué en section de fonctionnement au budget principal d'un montant de 2 400 € du chapitre 022 dépenses imprévues au chapitre 042 dotation aux amortissements,
- De la composition des membres de la commission communale des impôts directs suite aux élections municipales du 5 mars et 28 juin 2020 et de la notification de la DDFP de la Corrèze,
- De la nomination des 6 membres du conseil d'administration du C.C.A.S, représentant l'administration, nommé par M le Maire,
- De l'ouverture au public, à titre expérimental, de l'agence Postale, à compter du 1^{er} octobre et jusqu'au 31 mars le vendredi soir de 16h30 à 18h00,
- Que par mesure de sécurité pour les usagers, un arrêté municipal sera pris et portera réglementation permanente de la circulation sur la VCIC n°2, au village de la Geneste entre les carrefours de cette voie avec la RD 58,
- De l'arrêté de Madame la Préfète de la Corrèze en date du 2 octobre, portant prescription des mesures complémentaires spécifiques pour faire face à l'épidémie de covid-19 en raison du passage du département de la Corrèze en zone « Alerte » à compter du lundi 5 octobre .

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 20 minutes.

Le 9 octobre 2020

Le Maire,

Hervé LONGY (Corrèze)

